

Retraits d'appareils

BRAVO !

Le traitement d'orthodontie est terminé.

Nous venons de retirer les appareils installés, c'est le moment de mettre en place la contention. C'est une étape essentielle pour éviter la récurrence.

Lors du traitement orthodontique, l'os qui entoure les racines dentaires a été remanié. Ainsi, une fois les dents en bonnes positions, il est important de les maintenir en portant un appareil dit de « contention », et ce jusqu'à la consolidation de cet os.

De plus, toute la vie, les dents sont sollicitées par différentes forces (comme la mastication, les mauvaises habitudes de déglutition...) et peuvent donc avoir tendance à évoluer dans d'autres positions.

C'est pourquoi la durée de contention est particulièrement variable ; elle va dépendre à la fois de la malformation corrigée et de l'âge du patient.

Souvent celle-ci correspond à une année mais quelques fois elle devra rester définitive. Il existe plusieurs types d'appareillage de contention, votre orthodontiste détermine la solution la mieux adaptée à votre cas.

Le plus souvent, il vous proposera soit un fil de contention collé à l'arrière de vos dents, soit des gouttières amovibles à porter toutes les nuits sans exception, soit une solution mixte. Les rendez-vous de contrôle se feront tous les 3 ou 4 mois pendant la première année puis tous les 6 mois si une deuxième année de surveillance est nécessaire.

Il est indispensable d'apporter son appareil de contention à chaque rendez-vous afin que l'orthodontiste vérifie la stabilité du traitement.

La période de contention est prise en partie en charge par la sécurité sociale, tout comme l'a été la période active du traitement, si le traitement a été débuté avant les 16 ans, cette facturation vous a été détaillée lors du devis initial.

Il est impératif de respecter les consignes données par votre orthodontiste afin d'assurer le succès de la contention.

ALORS A VOUS DE SOURIRE !